

Dossier de presse

Nouvelles avancées pour la protection de l'eau
sur les bassins versants de Thau et Ingril

Nouvelles avancées pour la protection de l'eau sur Thau

Mise en œuvre du SAGE, lancement du programme Dém'eaux, renouvellement de la Commission Locale de l'Eau... après plusieurs années d'efforts et de nombreux investissements, de nouvelles perspectives s'ouvrent en faveur d'une meilleure protection de l'eau sur les bassins versants de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril.

Sur Thau, l'eau est omniprésente. Avec trois lagunes et étangs, dont celle de Thau qui est le support d'activités traditionnelles de pêche et de cultures marines, 9 cours d'eau méditerranéens et 2 aquifères stratégiques, le territoire est indissociablement lié à cette ressource naturelle.

Pour la préserver, les collectivités ont investi depuis plusieurs décennies au travers du Contrat de Gestion Intégrée du Territoire de Thau dans des programmes d'action conséquents pour préserver la ressource au plan qualitatif notamment.

Aujourd'hui, ces investissements portent leurs fruits. La lagune de Thau est restaurée et est en voie d'atteindre le bon état écologique, certains apports organiques ayant été divisés par 5 grâce aux travaux réalisés sur les réseaux d'assainissement.

Ces efforts doivent bien entendu être poursuivis. Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, document de planification qui définit un cadre pour les pratiques et les usages liés à l'eau pour les 15 à 20 années à venir sera là pour y veiller. Adopté à l'unanimité par une Commission Locale de l'eau, ce document va, après dix années d'élaboration, entrer en phase d'application.

Il devra répondre à un double enjeu : qualitatif pour préserver la lagune de Thau et les activités qui en dépendent mais aussi quantitatif pour garantir un approvisionnement en eau pour tous les usages dans les années à venir.

Pour cela, plusieurs programmes sont d'ores et déjà sur les rails : un programme d'investissement pour protéger la lagune par temps de pluie, un travail d'animation avec les différents exploitants sur la gestion de la ressource, le programme multi-partenarial Dem'eaux pour mieux connaître le pli Ouest, principale ressource en eau du territoire sans oublier la gestion des milieux aquatiques et zones humides avec le recrutement d'un nouveau technicien rivière au SMBT.

La labellisation du SMBT en tant qu'établissement public territorial de bassin va permettre de renforcer l'efficacité du SAGE, l'établissement étant désormais en mesure d'intervenir sur toutes les questions liées à l'eau sur l'ensemble du périmètre du bassin versant de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril.

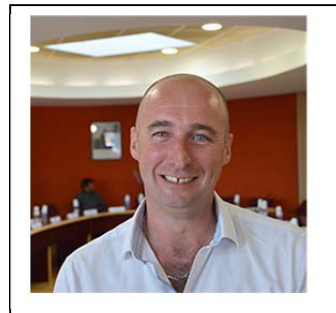
GOUVERNANCE

Une Commission Locale de l'Eau renouvelée

Après une longue période d'attente due notamment au processus de fusion des deux intercommunalités Nord et Sud du bassin de Thau, la Commission Locale de l'Eau est à nouveau en ordre de marche.



François Commeinhes a été élu à la présidence à l'unanimité le 12 décembre 2017. Un engagement qui s'inscrit dans la continuité de ses actions menées pour préserver la lagune de Thau et sur toutes les questions liées à l'eau à l'échelle du territoire. Soucieux de poursuivre le travail accompli dans l'élaboration du SAGE, le nouveau président sera entouré de deux vice-présidents Olivier Archimbeau et Michel Garcia.



Olivier Archimbeau est adjoint au maire de Bouzigues. En tant qu'ancien vice-président de la CLE, il a contribué à la rédaction du SAGE dont l'une des priorités est de maintenir la qualité de l'eau de la lagune pour préserver les activités traditionnelles de pêche et de cultures marines.



Michel Garcia est agriculteur, conseiller municipal à Villeveyrac, vice-président de Sète agglomération Méditerranée délégué à l'agriculture et à l'agroécologie. En tant qu'agriculteur possédant une parfaite connaissance des problématiques agricoles, il veillera à la bonne intégration de ces enjeux dans la mise en œuvre du SAGE.

Cette Commission Locale de l'Eau va prochainement se doter de commissions de travail. Dans un premier temps, celles-ci seront au nombre de 4 et porteront sur les thématiques suivantes :

- la gestion quantitative des ressources en eau,
- la reconquête des fonctionnalités environnementales des cours d'eau et des zones humides,
- la qualité de l'eau et l'information,
- la sensibilisation et la communication autour des sujets traités par le SAGE.



Qu'est-ce qu'une Commission Locale de l'Eau ?



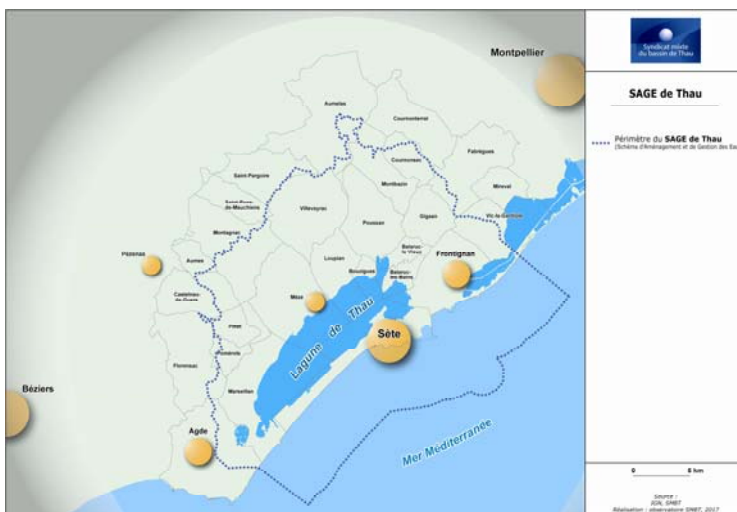
Véritable « parlement local de l'eau », la CLE est l'instance de concertation et de décision qui définit les règles concernant les pratiques et les usages liés à la gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Elle est chargée d'élaborer et de veiller à l'application du SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux, avec l'aide du Syndicat mixte du bassin de Thau, qui fixe le cadre défini par la CLE et le rend opposable juridiquement.

Comment est composée la Commission Locale de l'Eau du bassin de Thau ?

Commission Locale de l'Eau - 48 membres		
<p>Collège des collectivités et établissements publics locaux</p> <p>28 membres</p>	<p>Collège des usagers, organisations professionnelles et associations</p> <p>15 membres</p>	<p>Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics</p> <p>5 membres</p>

Sur quel périmètre intervient-elle ?



NOUVELLE ETAPE

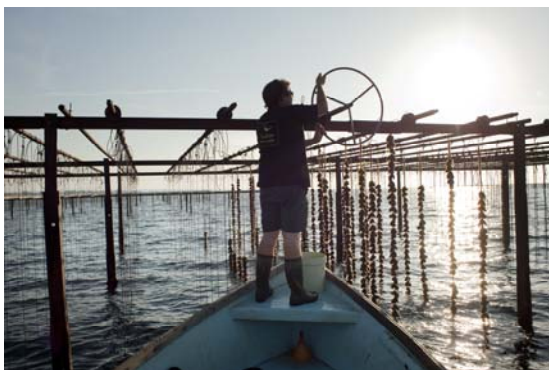
La mise en application du SAGE

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril a été adopté dans sa version définitive par la Commission Locale de l'Eau le 13 février 2018. Ce vote constitue l'avant dernière étape avant l'entrée en vigueur de ce document stratégique pour la préservation de l'eau à Thau en attendant la publication de l'arrêté préfectoral entérinant son adoption.

Le plan d'actions qui en découle est intégré dans le Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau qui réunit 11 signataires et plus de 40 maîtres d'ouvrage.

Le SAGE de Thau et d'Ingril se veut résolument ambitieux. Animée par le Syndicat mixte du bassin de Thau, sa mise en œuvre doit répondre à un double défi : qualitatif pour garantir le maintien des activités de pêche et de cultures marines dans la lagune mais aussi quantitatif pour sécuriser l'approvisionnement en eau du territoire pour tous les usages dans les années à venir.

Lancé en 2008, ce document stratégique va désormais entrer en phase d'application.



LE CADRE RÉGLEMENTAIRE

Directive Cadre européenne
(DCE) sur l'Eau du 23 octobre
2000



Loi sur l'Eau et les Milieux
Aquatiques (LEMA) du 30
décembre 2006



Schéma Directeur
d'Aménagement et
de Gestion des Eaux (SDAGE)
Rhône Méditerranée Corse 2016-
2021



Schéma d'Aménagement et de
Gestion des Eaux du bassin de
Thau

Les 4 grandes orientations du SAGE

- Garantir la qualité de l'eau
- Protéger les milieux aquatiques et humides
- Sécuriser la ressource
- Coordonner les acteurs pour renforcer l'efficacité

C'est quoi un SAGE ?

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux définit un cadre pour les pratiques et les usages liés à l'eau sur le périmètre du bassin versant de la lagune de Thau et de l'étang d'Ingril pour les 15 à 20 ans à venir.

Il fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection de toutes les ressources en eau (superficielles, souterraines, canaux). Il définit en cela les règles d'usage qui ont un impact quantitatif ou qualitatif sur la ressource en eau (urbanisme, alimentation en eau potable, assainissement, inondation, activités...).

L'élaboration du SAGE de Thau

L'eau est le bien de tous. L'élaboration des SAGE sont donc soumis à un processus de concertation strict. Ils sont élaborés par les Commissions Locales de l'Eau qui regroupent des représentants des usagers, des services de l'Etat et des élus des territoires. Avant leur adoption, les SAGE sont soumis à l'avis des Personnes publiques Associées (collectivités, organismes consulaires...). Enfin, les SAGE sont soumis avant leur adoption définitive à l'avis du public à travers une procédure d'enquête publique.

Un SAGE c'est...

- Un document de planification à long terme : 15 à 20 ans
- Fixe les objectifs généraux : d'utilisation, de mise en valeur et de protection
- De toutes les ressources en eau : superficielles souterraines canaux
- Sur le territoire : le bassin versant de l'étang de Thau

Il définit en cela les règles d'usage qui ont un impact quantitatif ou qualitatif sur la ressource en eau (urbanisme, alimentation en eau potable, assainissement, inondations, activités...).

LES DATES CLES

2008 : lancement du travail d'élaboration du SAGE

23 avril 2015 : validation du projet SAGE par la Commission Locale de l'Eau

Mai-août 2016 : consultation des PPA

23 octobre 2016 : avis favorable du Comité d'agrément du Comité de bassin Rhône Méditerranée

Fin novembre 2016 : bilan de la consultation des PPA

Septembre-octobre 2017 : enquête publique

13 février 2018 : approbation du SAGE par la CLE

RESULTATS ET PERSPECTIVES

Qualité de l'eau : restons vigilants

Sur le territoire de nombreuses avancées ont été enregistrées au plan de la qualité de l'eau. En mauvais état écologique dans les années 70, la lagune de Thau est aujourd'hui restaurée. Pour autant, les efforts doivent être poursuivis, d'une part car des actions importantes doivent être menées pour améliorer la qualité de l'eau des cours d'eau du bassin versant et d'autre part, parce que maintenir le bon état est parfois plus difficile que de l'obtenir, tant le moindre problème peut avoir des impacts considérables.



Sécuriser l'alimentation en eau pour tous : un enjeu de taille

Garantir un approvisionnement en eau suffisant pour tous les usages dans les décennies à venir est l'autre défi du SAGE de Thau. Face à des sources d'approvisionnement toutes déficitaires, le travail va consister à mieux connaître la capacité des ressources et l'étendue des besoins.

Un travail transversal de partage de la connaissance

Aujourd'hui, le Syndicat mixte du bassin de Thau mène un travail de collecte et de concertation de toutes les informations sur l'eau potable, industrielle, thermique, agricole...) avec les différents exploitants, ceci afin d'établir une gestion globale, collective et concertée de la ressource.

Dém'eaux : Un programme de recherche multi partenarial sur les eaux souterraines

Le karst pli Ouest est la principale ressource locale du territoire de Thau. Le fonctionnement de cet aquifère karstique est méconnu. Lancé en juillet 2017 par le BRGM et ses partenaires scientifiques, l'Etat, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la Région Occitanie, le Syndicat mixte du bassin de Thau et la commune de Balaruc-les-Bains, le programme Dem'eaux Thau doit permettre d'« imager » le sous-sol du bassin de Thau pour mieux connaître les capacités et le fonctionnement de ce réservoir, et fournir aux acteurs locaux des outils d'aide à la décision permettant de mieux gérer cette ressource. Ce projet d'un montant de 5,2 millions d'euros est inscrit au Contrat de Plan Etat-Région 2015-2020. Il servira de démonstrateur pour les autres systèmes karstiques que l'on retrouve dans tout le bassin Méditerranéen.



La gestion des milieux aquatiques et zones humides

La gestion des milieux aquatiques sera également un volet important du SAGE. Les zones humides situées aux abords des lagunes, fleuves et cours d'eau jouent un rôle primordial dans le fonctionnement du grand cycle de l'eau en matière de lutte contre les inondations, de soutien des étiages et de résorption des polluants.

Nouveau technicien rivière, cours d'eau et zones humides

L'arrivée au Syndicat mixte du bassin de Thau d'un technicien rivière depuis janvier 2018 va permettre de relancer le programme d'entretien et de restauration des cours d'eau. De formation initiale en génie de l'environnement, Samuel Delacroix, aura en charge en relation avec les intercommunalités, maîtres d'ouvrage des opérations d'entretien et de restauration sur les cours d'eau et zones humides du bassin versant, de veiller sur le bon état des nombreux cours d'eau qui sillonnent le bassin versant du territoire de Thau : gestion de la ripisylve, des embâcles et des déchets, prévention des pollutions en relation avec les brigades territoriales des agglomérations...